



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 25 mars 2025.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	18
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :

Messieurs Thierry BLASCO, Dominique BARONI, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Patrick DYON, Madame Claude HOMEHR, Messieurs Arnaud MAGLOIRE, Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY, Nelly DELELIGNE.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :

Monsieur Jean-Marie CASTEX était représenté par Monsieur Bernard de LA HAMAYDE.

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Michel VIART avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE. Monsieur Alain BALLAND avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.

Madame Annie DUCHENE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.

Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie CAMUT.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.

Absents(es) excusés(es) :

Messieurs Michel LAMY, Philippe BORDE, Madame Lydie FINELLO

Assistaient :

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,

Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion,

Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2025_05_14

DECISION MODIFICATIVE n°2025_01

Dans le cadre du suivi financier du CDG 10, il est nécessaire de réajuster le budget voté le 4 février 2025.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits dans le budget 2025 par l'intermédiaire de la décision modificative n° 2025_01.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote la décision modificative n°2025_01 (annexe n°2025_12) telle que :

Investissement :	Dépenses	1 980,00 €
	Recettes	1 980,00 €

Fonctionnement :	Dépenses	21 700,00 €
	Recettes	1 800,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :	Dépenses	145 910,00 €
	Recettes	221 822,00 €

Fonctionnement :	Dépenses	3 792 400,00 €
	Recettes	4 555 033,00 €

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 23 mai 2025

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 04 / 06 /2025.



Le Président,

Thierry BLASCO